



FAQ

Qu'est-ce que la Fondation caritative Mary Kay Ash (FCMKA)?

Toute sa vie, Mary Kay Ash a montré aux autres comment vivre et comment donner. Elle a donné espoir aux femmes dépourvues de possibilités et d'estime de soi – leur permettant de vivre la tête haute, avec une couronne et arborant les lèvres les plus brillantes de la pièce.

Aujourd'hui, son héritage d'amour (de soi) se perpétue à travers la Fondation caritative Mary Kay Ash, qui œuvre pour autonomiser femmes et enfants.

La Fondation verse des fonds à Belle et bien dans sa peau^{MD}, dont la mission est de soutenir les femmes vivant avec le cancer, ainsi qu'à des refuges et organismes qui sensibilisent les gens et fournissent des ressources aux femmes touchées par la violence familiale.

Quand la FCMKA a-t-elle été fondée?

La FCMKA a été fondée en 2001 au Canada.

Quelle est la mission de la FCMKA?

La mission de la Fondation est de **soutenir les femmes vivant avec le cancer** par l'entremise de Belle et bien dans sa peau^{MD} et d'**aider les femmes victimes de violence familiale** en offrant des subventions à des refuges et programmes d'approche communautaire pour femmes.

Pourquoi est-il si important pour la FCMKA de combattre la violence familiale faite aux femmes?

Au Canada, une femme sur trois sera touchée par la violence. Bien que la violence touche des femmes de toutes conditions, un élément commun les unit : ce n'est qu'une fois le silence brisé qu'on peut trouver de l'aide et espérer en une nouvelle vie.

Comment la FCMKA aide-t-elle à combattre la violence faite aux femmes?

C'est un honneur pour nous de soutenir des refuges dans tout le pays par l'entremise de notre Programme de subventions pour les refuges annuel. Ces refuges aident les femmes et enfants en danger immédiat, offrent des ressources et des programmes de soutien, enseignent aux adolescents à bâtir des relations saines et plus encore.

Depuis 2004, la Fondation caritative Mary Kay Ash dirige le Programme de subventions pour les refuges annuel pour soutenir les abris et les programmes s'occupant de violence familiale.

Saurons-nous à quels refuges la FCMKA a versé une subvention?

Nous publierons une liste des bénéficiaires des subventions sur marykay.ca en janvier ou février de l'année suivante. Nous tenons à ce que les gens sachent de quelle manière leurs généreux dons sont mis à contribution.



Si j'ai une question au sujet de la FCMKA, où puis-je m'adresser?

Vous pouvez appeler la FCMKA au 905-858-0020 ou au 866 455-5454 ou écrire à marykaycares_canada@mkcorp.com.

Comment puis-je faire un don à la FCMKA?

Pour donner en ligne, cliquez [ici](#). Vous pouvez aussi donner par virement électronique. Cliquez [ici](#) pour savoir comment!

Les chèques et les mandats doivent être libellés au nom de la Fondation caritative Mary Kay Ash.

Les dons peuvent être envoyés à la :

Fondation caritative Mary Kay Ash
2020, boul. Meadowvale
Mississauga (Ontario) L5N 6Y2

Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 863841995 RR0001

Les fonds donnés pour chaque mission serviront-ils seulement à cette fin?

Une personne ou un organisme qui fait un don peut désigner la mission à laquelle destiner les fonds – soutenir les femmes vivant avec le cancer ou mettre fin à la violence faite aux femmes. La FCMKA est tenue de respecter la volonté du donateur. Les dons non affectés serviront aux deux causes susmentionnées, à la discrétion du conseil.

Pour les dons à la FCMKA, y a-t-il un minimum ou un maximum à respecter?

Non, nous acceptons tous les dons avec plaisir; toutefois, un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance sera émis seulement pour les dons supérieurs à 10 \$.

Vais-je recevoir un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance pour mon don?

Vous recevrez un reçu d'impôt pour les dons à la FCMKA de plus de 10 \$.

Puis-je organiser ma propre collecte de fonds pour recueillir de l'argent pour la FCMKA?

Oui, vous pouvez organiser votre propre collecte de fonds pour soutenir la FCMKA.

Si je participe à une collecte de fonds, comment m'assurer de recevoir un reçu aux fins de l'impôt?

Pour des raisons de sécurité et de gestion, les sommes remises en espèces aux collectes de fonds sont regroupées sous un seul chèque ou mandat et envoyé à la FCMKA (2020, boul. Meadowvale, Mississauga, Ontario) ou regroupées et soumises en ligne [ici](#). Vous pouvez aussi envoyer des fonds par virement électronique à marykaycares_canada@mkcorp.com.

Si vos donateurs veulent un reçu d'impôt, nous vous suggérons de leur demander d'émettre un chèque personnel au nom de la Fondation caritative Mary Kay Ash pour que la FCMKA soit au courant des donateurs individuels. Seulement les chèques libellés au nom de la FCMKA (et non de l'événement) de



plus de 10 \$ donnent droit à un reçu d'impôt. Les donateurs peuvent ne pas avoir droit à un reçu d'impôt à une collecte de fonds s'ils reçoivent un avantage pour leur don. Ces avantages peuvent comprendre notamment des achats de produits ou des billets de tirage. De plus, assurez-vous de fournir votre adresse personnelle avec votre chèque.